

Pour diffusion immédiate

## La Commission publie une troisième version de son cadre de référence pour l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

**Québec, le 18 juin 2020** – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend publique aujourd'hui une nouvelle édition de son [Cadre d'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence](#) (troisième édition). Ce cadre, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain, est destiné à l'ensemble des collèges québécois et présente les attentes de la Commission en ce qui concerne les éléments essentiels de leurs politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études (PIEP). Ces attentes ont été adaptées à l'évolution des pratiques dans les collèges québécois.

Le cadre d'évaluation des PIEP expose les principes directeurs qui guident la Commission dans l'évaluation de l'efficacité potentielle des PIEP ainsi que les critères retenus à cette fin. Il décrit par ailleurs les éléments essentiels de cette politique ainsi que les différents avis et jugements qui peuvent être émis au terme de l'évaluation. En publiant cette mise à jour, la Commission a notamment pour objectif d'harmoniser l'évaluation de l'efficacité potentielle de ces politiques avec l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois et avec l'opération d'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. La publication de ce cadre résulte des actions prises dans le cadre du Plan stratégique 2018-2020 de la Commission qui visait à alléger ses pratiques en actualisant ses cadres d'orientation. Cette publication sera suivie à l'automne prochain d'une présentation du cadre aux différents groupes et instances du réseau.

Tel que l'indique la présidente, Madame Lanciault : « Je suis particulièrement heureuse de présenter ce cadre actualisé qui a fait l'objet de consultations auprès des représentants de collèges. Il est davantage en phase avec l'évolution des pratiques dans les établissements et permet de faire connaître de manière plus explicite les attentes de la Commission. Par cette publication, la Commission souhaite améliorer son rôle de guide auprès des collèges, tout en préservant la rigueur des paramètres de ses évaluations de l'efficacité potentielle des politiques et des jugements qu'elle porte à leur égard. »

Rappelons que pour évaluer l'efficacité potentielle des politiques, la Commission examine dans quelle mesure elles répondent aux critères établis dans le Cadre d'orientation et contiennent les éléments essentiels pour leur permettre de contribuer à l'amélioration continue de la qualité. L'évaluation porte sur les documents transmis par les établissements et elle conduit à la publication d'un rapport d'évaluation.

Le cadre est disponible sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

### **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 119 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

— 30 —

#### **Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca) — Téléphone : 418 646-5812